

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## CHAMPIONNATS DU COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE CAHIER DES CHARGES

### **Article 1 - REPRESENTATION DU COMITE REGIONAL BFC AUX CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Le Comité Régional BFC organise chaque année les championnats qualificatifs aux championnats de France, dans les catégories suivantes :

Triplette Masculin, Triplette Féminin, Triplette Promotion, Triplette Vétéran, Triplette Jeu Provençal, Triplette Junior, Triplette Cadet, Triplette Minimes.

Doublette Masculin, Doublette Féminin, Doublette Mixte, Doublette Jeu Provençal.

Tête à Tête Masculin, Tête à Tête Féminin.

Les équipes qualifiées représentent le Comité Régional BFC aux différents championnats de France, selon la répartition suivante :

#### **Aux championnats Senior masculin et mixte :**

Triplette : 5 équipes qualifiées.

Triplette Promotion : 2.

Triplette Vétéran : 2.

Doublette : 2.

Doublette Mixte : 2.

Tête à Tête Masculin : 2.

#### **Aux championnats Féminins :**

Triplette : 2 équipes qualifiées.

Doublette : 2.

Tête à Tête : 2.

#### **Aux championnats « Jeu Provençal » :**

Triplette : 2 équipes qualifiées.

Doublette : 3.

#### **Aux championnats jeunes :**

Triplette Juniors : 6 équipes qualifiées.

Triplette Cadets : 6.

Triplette Minimes : 6.

Lorsqu'un championnat de France est organisé sur son territoire, le Comité Régional prendra la décision de présenter une équipe supplémentaire lors de son Assemblée générale.

Le Comité Régional BFC se réserve le droit d'organiser un championnat Régional BFC de tir de précision, en fonction de :

- Une éventuelle création d'un championnat de France par la FFPJP.
- Du règlement qui sera mis en application par la FFPJP.

### **§ 1– DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT, additif aux compétitions :**

Le Comité Régional BFC peut organiser chaque année des championnats honorifiques pour les seniors, les jeunes, et les vétérans :

- En triplète mixte.
- En doublette Benjamin, Doublette Minime, Doublette Cadet, Doublette Junior.
- En Tête à Tête Benjamin, Tête à Tête Minime, Tête à Tête Cadet, Tête à Tête Junior.
- En tir de précision : seniors et jeunes.

### **§ 2 – LES INSCRIPTIONS**

Elles concernent les équipes qualifiées dans chaque CD selon le ratio déterminé, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées à chacun de ses championnats. Impérativement, dans la semaine qui suit chaque championnat joué, les CD enverront uniquement par courriel (via « Gestion Concours ») la liste de leurs équipes engagées, et de leurs équipes qualifiées à la phase finale régionale, à Mr Robert Devoille : [robdevcd70@gmail.com](mailto:robdevcd70@gmail.com)

Le tirage au sort des poules sera effectué le mardi qui précède la date de chacun des championnats du Comité Régional. Il sera réalisé par le responsable des inscriptions, Mr Robert Devoille, ou à défaut, en un lieu désigné et par une personne mandatée par le Président du Comité Régional BFC. Il sera effectué via « Gestion Concours », en présence éventuellement soit d'un arbitre ou d'un membre du Bureau du Comité Régional, du Président du CD concerné par l'organisation, et sera diffusé aux huit Présidents de CD pour contrôle, ainsi que sur le site du Comité Régional.

## **Article 2 – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

L'organisation de ces championnats est confiée tour à tour à chacun de ses huit Comités Départementaux, sur un ou deux sites, selon la densité du programme.

- La rotation peut débuter par le CD 21, et se poursuivre dans l'ordre croissant des n° des départements : 25 - 39 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90.
- Soit débuter par le 21 et alterner Bourgogne/Franche Comté : 25 - 58 - 39 - 71 - 70 - 89 - 90.
- Ou débuter simplement par le CD qui le souhaiterait, et poursuivre dans l'un des ordres énoncés.

A charge au Comité désigné d'attribuer à un club (ou plusieurs) chacune de ces compétitions.

- 1) Si aucun de ses clubs ne se portait candidat, ledit Comité prendrait lui-même en charge l'organisation, en un lieu de son choix.
- 2) Si un Comité Départemental ne pouvait assurer l'organisation d'un championnat, son tour passerait purement et simplement.

L'organisation est entièrement à la charge du club (ou du Comité) organisateur.

- Elle est sous la responsabilité du Président du Comité Régional, d'un Délégué désigné par le Comité Régional, assisté de toute personne compétente appartenant au Comité Régional.
- Elle prévoira un fléchage, si besoin.
- Elle diffusera la liste des hôtels les plus proches (tarifs), et communiquera sur la restauration (tarifs, menus).

### **§ 1 - LES ARBITRES**

**La Commission Régionale de l'arbitrage et des règlements** désigne l'arbitre pour chacun des championnats :

Il conviendra de prévoir un arbitre Régional assisté d'un arbitre (ou plusieurs) du Comité Départemental organisateur.

Les indemnités d'arbitrage sont fixées à l'Assemblée Générale du Comité Régional.

Le Comité Régional prend en charge les frais d'arbitrage : trajet, nuitées, repas, indemnités.

Dans le cas d'un déplacement de plus de 120 km, le CD organisateur prendra en charge le repas et la nuitée supplémentaires.

### **§ 2 - LE JURY**

Sa composition, conforme à la règle fédérale, est obligatoirement affichée et visible.

Rappel : seul le jury est habilité à prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

### **§ 3 - LES EQUIPES**

Elles évoluent obligatoirement dans la même formation que lors de leur championnat départemental.

Le remplacement d'un joueur, au sein d'une équipe, est interdit.

Si une équipe ne peut participer au championnat Régional BFC, le CD représenté effectue son remplacement par l'équipe battue par celle-ci, ou l'attribue dans la suite du classement du qualificatif (Art.3, Section II du règlement des Championnats de France).

Le remplacement d'une équipe, après le tirage, est interdit.

Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne souhaitent pas participer à la phase régionale, le championnat régional se déroulera sans le nombre maximal d'équipes.

### **§ 4 - LES TENUES DES JOUEURS**

Les joueuses et joueurs de chaque équipe portent obligatoirement la tenue de leur club, y compris au jeu provençal, et peuvent être vêtus indifféremment d'un haut avec manches longues ou courtes : polo, chemise, blouson, pourvu qu'ils soient de même couleur et même conception.

Port de chaussures fermées obligatoire.

Le port du pantacourt est autorisé.

**Le port de short, bermuda, du jean de couleur bleu, ou de pantalon déchiré est strictement interdit.**

## **§ 5 - LES MODALITES**

Les joueuses et joueurs qualifiés à chacun des championnats de France signeront obligatoirement la charte établie par le Comité Régional, assurant ainsi leur adhésion totale aux conditions arrêtées de transport, d'habillement, d'hébergement et de restauration.

Le Délégué du Comité Régional BFC veillera à disposer de cette charte, qu'il sera en mesure de présenter aux joueuses et joueurs qualifiés.

**NOTA** : Joueuses et joueurs qualifiés auront l'obligation d'essayer les tenues proposées à la fin de chaque championnat.

Les champions réutiliseront la tenue attribuée, en cas de qualification à d'autres championnats de France.

Le Comité Régional donnera sa préférence au fournisseur qui sera en mesure d'être présent sur le site des phases finales des championnats du Comité Régional pour assurer l'essayage des tenues.

## **Article 3 – L'ORGANISATION SPORTIVE**

Elle est assurée par les membres du Comité Départemental organisateur, supervisée par le Délégué Régional.

Chaque compétition se déroule à l'aide du support informatique « Gestion Concours ».

Les licencié(e)s de chaque département déposent les licences à la table de marque avant le début de la compétition, afin de vérification par l'arbitre et le Délégué désignés par le Comité Régional.

Tout participant non porteur de sa licence, pourra participer au championnat après vérification satisfaisante dans la base de données (Règlement sportif fédéral, Section I. Art. 2).

### **§ 1 - Championnats à Pétanque :**

Début des parties à **8h30mn**. Arrêt à **12h30**.

Reprise à **14h**.

Reprise à **13h30** pour les parties de barrage.

**Pour le championnat en triplette masculin** régional, qui qualifie cinq équipes, le mode qui désigne les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qualifiés sera :

- Parties de barrage en ¼ de finale, et petite finale.

### **§ 2 - Championnats au Jeu Provençal :**

Les championnats de Jeu provençal se déroulent sur deux jours :

Le samedi : début des parties à **8h30**. Arrêt à **12h30** et 1<sup>ère</sup> partie terminée.

Reprise à **14h**, ou **13h30** si la 2<sup>ème</sup> partie n'est pas commencée.

Arrêt après les 1/8<sup>ème</sup> de finale joués.

Le dimanche : début des parties à **8h30** en ¼ de finale.

Reprise à **13h30** en ½ finale. Finale vers 16h.

Les parties se joueront en **11 points jusqu'aux ¼ de finale inclus**.

**Pour le championnat en doublette jeu provençal**, qui qualifie trois équipes au championnat de France, la 3<sup>ème</sup> équipe qualifiée sera :

- Le vainqueur de la petite finale.

### **§ 3 - Protocole**

A chaque championnat, avant de lancer la finale, il sera procédé à la présentation des joueurs et joueuses et, autant que possible, de leur palmarès.

Les joueurs et joueuses pénétreront sur le terrain, précédés d'un représentant de leur Comité, des arbitres officiels, du Président du Comité Organisateur (ou de son représentant), du Président du club organisateur, du Président du Comité Régional ou de son représentant.

Le but de la finale sera lancé par le Président du Comité organisateur ou toute autre personne désignée.

La remise des récompenses aux joueuses et joueurs peut être confiée aux soins de personnalités locales, en présence souhaitable de la Presse régionale.

## **Article 4 – L'ORGANISATION MATERIELLE**

### **§ 1 - LA TABLE DE MARQUE**

L'organisation doit prévoir : - un local couvert et fermé sur trois côtés, et bien éclairé pouvant recevoir 3 à 5 personnes, équipé de deux prises électriques au moins, avec bloc multiprises et rallonges.

- Suffisamment de tables (entrepôt des récompenses) et de chaises.
- Un espace isolé pour l'essayage des tenues et pour le contrôle des boules
- Un panneau pour l'affichage du jury.
- Les tableaux d'affichage des poules.
- Le plan des terrains numérotés.

### **§ 2 - LES TERRAINS**

Tous les terrains de pétanque et de jeu provençal seront tracés à la ficelle.

Chaque compétition disposera d'un carré d'honneur :

#### **Pétanque :**

8 terrains réglementaires de 15 x 4m, et numérotés à l'extérieur des jeux.

Dimensions des autres jeux : au minimum 12 x 3 m, saufs les terrains extérieurs : 12 x 4m.

Le carré d'honneur sera clos par des barrières métalliques, placées à 1 mètre minimum des limites des terrains.

Sur chacun de ses terrains doit pouvoir s'afficher le score.

Les organisateurs fourniront 8 cercles agréés FFPJP (32 souhaités).

#### **Jeu Provençal :**

4 ou 8 terrains réglementaires de 24 x 4m, et numérotés à l'extérieur des jeux.

Dimensions des autres jeux : 24m x 4m.

Le carré d'honneur sera clos par des barrières métalliques, placées à 1,50 m minimum des lignes de perte.

Sur chacun de ses terrains doit pouvoir s'afficher le score.

Les organisateurs devront fournir 8 cercles adaptés (32 souhaités).

Si possible une allée sera prévue pour permettre la circulation entre les jeux appariés, d'une largeur de 1m minimum.

### **§ 3 - LA SONORISATION**

Elle doit être équipée de deux micros, dont un HF.

Elle doit pouvoir couvrir tous les terrains, la buvette, et l'aire ou la salle de restauration.

### **§ 4 - L'ECLAIRAGE**

Il doit être performant sur tous les terrains (c'est l'un des critères prépondérants pour l'attribution d'un championnat).

### **§ 5 - LA BUVETTE**

Elle se situe hors des tables de marque, à plus de 10m des jeux, en un lieu ne gênant pas les joueurs. Toutes les autorisations légales devront avoir été obtenues.

### **§ 6 - LES PARKINGS**

Prévoir : un accès pour les secours.

Un emplacement suffisamment important ainsi que les autorisations nécessaires.

Des emplacements réservés aux membres délégués (CR, CD) et aux arbitres.

### **§ 7 - LES REPAS**

Le club organisateur doit proposer une restauration rapide, peu onéreuse, en un lieu le plus proche possible de l'aire de compétition.

## **Article 5 - HYGIENE ET SECURITE**

Des toilettes décentes (en nombre suffisant), pour hommes et pour femmes doivent être disponibles à proximité des terrains. Leur entretien doit être assuré pendant toute la durée de la compétition.

L'organisation disposera d'une trousse de secours, voire d'un poste de secours, clairement indiqués et facilement accessibles.

En cas d'installation de tribunes amovibles, les organisateurs devront posséder toutes les autorisations délivrées par les autorités compétentes.

## **Article 6 - LA COMMUNICATION**

Le Président du club ou du Comité organisateur doit informer de l'évènement le Maire, et l'autorité de police ou de gendarmerie compétente.

Il est conseillé de réaliser une plaquette de présentation de la Ville, du Comité, et du programme.

Cette plaquette sera proposée à la communication des différents élus :

Maire, Présidents du Conseil Régional, Départemental, Député, aux Présidents du Comité Régional BFC, de l'Entité Territoriale, du Comité Départemental et du club organisateurs, voire aux représentants du CROS et du CDOS.

Pour la couverture de l'évènement, il est recommandé d'aviser le quotidien local et/ou régional.

La Commission Communication du Comité Régional assure, via ses correspondants locaux, le suivi de chaque championnat sur son site (participants, tirage au sort, résultats, en direct si possible), et gère le

compte-rendu sur les différents supports de communication : site internet, magazine planète Boules, journaux....

Le cas échéant, il est nécessaire de prévoir :

- Un espace pour les sponsors du club organisateur.
- Un espace pour les éventuels sponsors du Comité organisateur et du Comité Régional.
- Les banderoles ou autres matériels publicitaires prêtés par le Comité Régional devront être installés en priorité.

## **Article 7 - LES DOTATIONS** (voir tableaux en annexe 2)

Elles sont à la charge du Comité Régional.

Elles comprennent les coupes, ou autres récompenses, les bouquets de fleurs.

Le Comité Régional négociera chaque année en février l'achat des coupes de tous les championnats régionaux, et les répartira à chaque club ou CD en temps voulu.

## **Article 8 CAHIER DES CHARGES**

Ce cahier des charges des championnats du Comité Régional de BOURGOGNE /FRANCHE-COMTE, à été adopté :

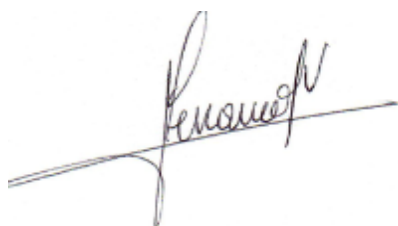
Par le Comité Directeur du : 9 juin 2018, au Siège du Comité de Côte d'Or de Pétanque.

Ce document est annexé au règlement intérieur du Comité Régional de la BFC.

A chaque championnat, un exemplaire de ce document sera adressé à l'organisateur, qui sera tenu de s'y conformer strictement.

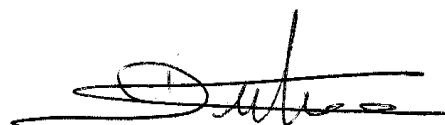
Le Secrétaire Général,

Christian Perraudin



Le Président du Comité Régional BFC,

Robert DUTRONC



# ANNEXE 1

## Nombre de terrains en fonction des Championnats :

Doublette masculin+ TTS Féminin :	32terrains + 8 terrains d'honneur
Doublette mixte	16terrains +8 terrains d'honneur
Triplette Masculin + Triplette féminin :	32terrains + 8 terrains d'honneur
Triplette Vétérans :	16 terrains+8 terrains d'honneur
Triplette Promotion	16 terrains+8 terrains d'honneur
Triplettes « Jeunes »	16terrains +8 terrains d'honneur
Doublette S Féminines+ Tête à Tête Masculin:	32 terrains+8 terrains d'honneur
Doublette Provençal (24 x 4 m+ 2*1.5m)	16 terrains+8 terrains d'honneur
Triplette Jeu Provençal (24 x 4 m+2*1.5m)	16 terrains+8 terrains d'honneur

# ANNEXE 2

## Dotations pour chaque championnat

### Triplette Masculin - Triplette Féminin Triplette Promotion - Triplette Vétéran - Triplette Jeu Provençal

Coupes, bouquets de fleurs (Club) 25€/joueur (Comité Régional)

Champions : 3 joueurs/ses 3 trophées

Finalistes : 3 joueurs/ses 3 trophées

### Doublette Féminin - Doublette Masculin Doublette Mixte - Doublette Provençal

Coupes, bouquets de fleurs (Club) 25€/joueur (Comité Régional)

Champions : 2 joueurs/ses 2 trophées

Finalistes : 2 joueurs/ses 2 trophées

### Tête à Tête Masculin - Tête à Tête Féminin

Coupes, bouquets de fleurs (Club) 25€/joueur (Comité Régional)

Champion : 1 joueur/se 1 trophée

Finaliste : 1 joueur/se 1 trophée

### BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS

Coupes, bouquets de fleurs (Club) 25€/joueur (Comité Régional)

Champion(s) 1 trophée par joueur/se

Finaliste 1 trophée par joueur/se